



Prolongation des délais des Réinscriptions des étudiants admis en session normale et réintégrés pour l'année 2020/2021

Il est porté à la connaissance des étudiants admis en session normale et réintégrés pour l'année 2020/2021, tous niveaux confondus (Sauf diplômés L3) que les délais des réinscriptions pour l'année universitaire 2020/2021 sont prolongés jusqu'au Mardi 12/01/2021 via le lien suivant : <https://forms.gle/38EPibM7x3Ko73Dz5> qui est disponible sur le E-Learning de chaque département.

NB :

- 1- Les diplômés L3 (une session spéciale sera ouverte pour les inscriptions en Master 1).
- 2- pour les étudiants concernés par le rattrapage et les ajournés, une autre session leur sera ouverte ultérieurement.

Conditions de rescription :

- 1- Quittance de paiement des frais d'inscription.
- 2- Quitus de la bibliothèque.
- 3- Les documents 1 et 2 doivent être scannés en un seul document.
- 4- Pour la spécialité l'étudiant doit suivre la spécialité exprimée sur sa fiche de vœux.